



Procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Laurent GRAND, Guy DUPUIS, Florent JOURDAIN, Philippe MONNERET, & Mmes Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Myrtille BROCHOIRE.

Absents excusés : Bernard DARLAY, Marie-Christine CHARBONNIER, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE, Sylvie CALLAND.

Absents non excusés :

Monsieur Jean DAVID a reçu procuration de Mme Marie-Christine CHARBONNIER.

Quorum (minimum 10 présents) : 14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Eric JACQUEMIN

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE 2025

⇒ **Compte financier unique**

Budget primitif principal

Le compte financier unique enregistre pour l'exercice 2024 :

- un résultat excédentaire de 591401,20 € pour la section de fonctionnement
- un résultat déficitaire de 258 995,92 € pour la section d'investissement

soit un résultat de clôture excédentaire pour l'ensemble des deux sections de 332 405,28 €.

A ce dernier montant, sont reportés les restes à réaliser de 626 918,64 € en dépense et de 381 647 € en recette, ce qui arrête le résultat définitif excédentaire à 87 133,64 €.

Budget annexe lotissement de Magnin

Le compte financier unique enregistre un résultat de clôture déficitaire de 179 069,27 €.

Après le retrait du maire de la séance, Pascal GIROD, 1^{er} adjoint fait voter les comptes financiers uniques.

Les comptes financiers uniques sont approuvés, à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Taux des impôts directs locaux**

Après s'être vu présenter le budget primitif principal, le conseil municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2025 les taux de fiscalité.

⇒ **Budget primitif principal et budget annexe 2025**

Budget primitif principal

Section de fonctionnement :

Par le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 87 133,64 € et de l'autofinancement dégagé des recettes d'un montant de 349 453,64 €, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 399 287 €.

Section d'investissement :

Les restes à réaliser des opérations de l'exercice 2024 et les nouvelles dépenses et recettes d'équipement avec un emprunt nouveau d'un montant de 720 000 €, s'équilibrent à la somme de 3 860 286 €.

Les investissements 2025 sont les suivants :

-Opérations nouvelles :

Acquisitions de terrains
Acquisition de matériels et mobiliers
Création de deux liaisons douces
Programme forestier
Participation sur dévoiement réseaux de chaleur place de la Poste
Défense incendie
Travaux de crépissage sur divers bâtiments communaux
Construction espace santé

Budget annexe lotissement Magnin

Le budget 2025 s'équilibre à :

En section de fonctionnement à	305 527,64 €
En section d'investissement à	304 619,13 €

2. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mars 2025

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17/03/2024.

Celui-ci est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

3. Environnement

Proposition d'avenant à la convention relative à la gestion du site « Cirque et marais de Vogna et Brenet »

L'avenant a pour objet d'actualiser le périmètre de l'ENS afin d'inclure le Marais de Brenet.
La superficie de l'Espace Naturel Sensible passe de 57 ha à 62,34 ha.

L'avenant n°1 à la convention de gestion est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

4. FINANCES

Espace santé :

Le conseil municipal sollicite auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, un montant de subvention de 500 000 € au lieu de 450 000, ainsi qu'un fonds de concours auprès de Terre d'Emeraude Communauté d'un montant de 30 000 €.

Travaux sur divers bâtiments communaux

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Département du Jura pour des travaux sur divers bâtiments communaux.

5. TRAVAUX

Vestiaires de football :

Le conseil municipal accepte les termes de la convention à établir avec la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football pour la mise à disposition des équipements.

6. URBANISME

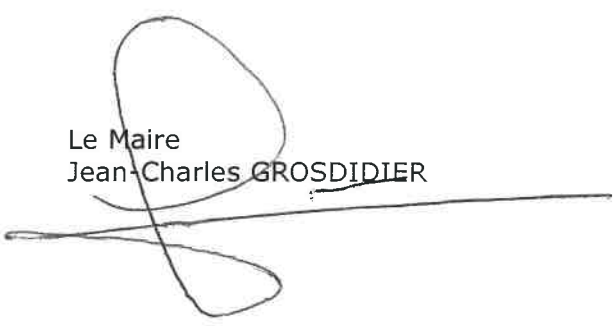
Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI Jura Sud

Le conseil municipal n'émet aucune remarque sur le projet

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire lève la séance à 22h

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire
Eric JACQUEMIN



